



UNION
NATIONALE DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le Président

Paris, le 26 mai 2015

EDU/PH

Madame Najat VALLAUD - BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale,
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Madame la Ministre,

Suite aux débats de son Conseil d'administration des 22-23 mai 2015, l'UNAF (Union nationale des associations familiales) souhaitait vous faire part de son soutien concernant la réforme du collège, même si elle demeurera vigilante sur certains points.

L'UNAF partage la certitude que, même si la priorité devrait être donnée à l'école primaire afin que les élèves entrent au collège en sachant lire, écrire, compter, la réforme du collège est nécessaire car le collège unique, conçu comme une préparation au seul lycée général, n'est plus adapté.

La réforme du collège va dans le sens souhaité par les familles. Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente des objectifs plutôt ambitieux pour les élèves, même s'il conviendra de les préciser par des programmes bien définis. Les heures d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, et surtout en 6^{ème}, permettront d'aller plus loin avec certains élèves et de mieux soutenir ceux qui sont en difficulté. La diversification des pratiques pédagogiques, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité et des projets concrets individuels ou collectifs, offrira une autre manière de s'appropriier les fondamentaux qui peut être plus efficace car plus motivante pour les élèves.

Pour ce faire, laisser une certaine autonomie aux établissements pour s'adapter à la spécificité de leurs élèves, et pour imaginer les EPI adaptés, tout en fixant un cadre, paraît bien nécessaire.

Enfin, commencer la seconde langue pour tous les élèves dès la 5^{ème} est une bonne chose, si l'on maintient bien la possibilité pour certains collèges de proposer 2 langues dès la 6^{ème}, de même que le latin ou le grec dès la 5^{ème}.

Certains points cependant appellent à la vigilance : les écoles primaires ne sont pas toutes aussi bien dotées en termes de compétences en langue des professeurs des écoles. Comment dans ce cas-là établir une « carte des langues » et une proposition diversifiée pour les familles ? Les EPI sont intéressantes pourvu que les enseignants s'en emparent et que les établissements disposent de moyens pour les mettre en œuvre.

28, place Saint Georges
75009 PARIS
Tél : 01 49 95 36 00
Fax : 01 40 16 12 76
www.unaf.fr

L'UNAF sera par ailleurs attentive aux nouveaux programmes présentés au Conseil Supérieur de l'Éducation en septembre 2015. Ceux-ci, même si parfois allégés par rapport aux programmes actuels, ne doivent pas proposer en option ce qui apparaît comme fondamental aux familles.

Pour aborder tous ces sujets, nous souhaitons, Madame la Ministre, pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais afin d'évoquer les principaux dossiers dont vous avez la charge et qui concernent les familles.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

François FONDARD